

Décision n° 20230426DC47

**DÉCISION PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 5211-10 DU CGCT
ET DE LA DÉLIBÉRATION S'Y RAPPORTANT EN DATE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2023
PORTANT DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRÉSIDENT**

OBJET : DEMANDE D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME « ALVÉOLE PLUS » AU TITRE DE L'INSTALLATION DE STATIONNEMENTS VÉLOS ABRITÉS SUR LE TERRITOIRE DE MACS

Monsieur le président de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-10 et L. 5214-16 ;

VU les statuts de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, tels qu'annexés à l'arrêté préfectoral PR/DCPPAT/2023/n° 12 en date du 13 février 2023 portant modification des statuts de la Communauté de communes ;

VU les délibérations du conseil communautaire en date des 17 décembre 2015, 27 septembre 2016, 2 mai 2017, 6 décembre 2018, 26 novembre 2020, 25 mars 2021 et 25 novembre 2021 portant définition et modifications de l'intérêt communautaire des compétences de MACS qui y sont soumises ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 1^{er} décembre 2022 portant modification de la délégation d'une partie des attributions de l'assemblée communautaire au président ;

CONSIDÉRANT le projet d'installation d'abris vélos sur le territoire de MACS ;

CONSIDÉRANT que l'opération précitée contribue :

- à proposer aux habitants une solution de stationnement vélo de qualité,
- au développement de solutions de mobilité alternatives à la voiture individuelle pour les déplacements du quotidien ;
- à créer des synergies entre les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle (vélo, bus, covoiturage,...).

CONSIDÉRANT que l'investissement précité, sous maîtrise d'ouvrage communautaire, est éligible au programme Alvéole Plus - programme de Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) porté par FUB Services et la fédération française des usagers de la bicyclette (FUB) ;

DÉCIDE

Article 1 : de solliciter une subvention dans le cadre du programme « Alvéole plus », porté par la fédération française des usagers de la bicyclette (FUB) et FUB services, au titre de l'installation d'abris vélos sur le territoire de MACS en intermodalité avec les arrêts de transport en commun, au taux de 40 % du montant total HT de l'opération (hors prestations non éligibles selon les modalités du programme sur ALVEOLE PLUS).

Pour l'année 2023, 8 sites prioritaires (liste ci-annexée) ont été identifiés, pour un total de 89 000 € HT.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération s'établit comme suit :

Dépense totale HT prévisionnelle	89 000 €		
AIDES et PARTICIPATION DEMANDÉES			
Intitulé des aides sollicitées	Dépense HT	Taux	Montant de la subvention demandée
ALVÉOLE PLUS	89 000 €	40 %	35 600 €
DETR 2023 (en cours d'instruction)		20 %	17 800 €
MACS (fonds propres)		40 %	35 600 €
Total général du plan de financement			89 000 €



Article 2 : la présente décision ayant valeur de délibération sera inscrite au registre des délibérations de la Communauté de communes. Il en sera rendu compte à l'occasion de la prochaine séance de conseil communautaire.

Article 3 : la présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État dans le département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

Fait à Saint-Vincent de Tyrosse, le 26 avril 2023

Le président,

Pierre Froustey



Publié le 27 avril 2023

ANNEXE

Envoyé en préfecture le 27/04/2023

Reçu en préfecture le 27/04/2023



ID : 040-244000865-20230426-20230426DC47-AR

Liste des 8 sites identifiés pour l'implantation d'abris vélo sur le territoire de MACS

Arrêts de transport en commun ciblés	Nbre d'emplacements	Nbre d'arceaux	Nbre d'abri(s)
Angresse Mairie	10	5	1
Capbreton Cigales Gare Quai B	20	10	1
Labenne Foyer	10	5	1
Labenne Gare SNCF	10	5	1
Seignosse Bourg	10	5	1
Soorts-Hossegor Office de Tourisme	20	10	1
Soustons Isle Verte	44	22	3
Tosse Église	10	5	1
Total	134	67	10